



Communiqué de presse d'Altarea relatif au dossier Primonial

Paris, le 4 février 2025 – Altareit annonce la diffusion par sa société mère, Altarea, d'un communiqué relatif au dossier Primonial.

Altareit est détenue à hauteur de 99,85 % par Altarea.

Pour accéder au communiqué : www.altarea.com, rubrique *Finance / Informations réglementés*

<https://presse.altarea.com/actualites/le-tribunal-des-activites-economiques-de-paris-a-juge-qualtarea-na-procede-a-aucune-resolution-fautive-du-protocole-dacquisition-et-deboute-integralement-les-vendeurs-de-primonial-de-leurs-demandes-indemnitaires-a-lencontre-daltarea-b2463-a4d3f.html>

A PROPOS D'ALTAREIT - FR0000039216 - AREIT

Filiale à 99,85% du groupe Altarea, Altareit est un « pure player » de la Promotion immobilière en France. Son expertise unique en promotion multiproduit en fait un acteur de référence sur les grands projets mixtes des métropoles françaises. Altareit dispose de l'ensemble des savoir-faire pour concevoir, développer, commercialiser et gérer des produits immobiliers sur mesure. Altareit est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris.

Contacts Altareit :

Relations Investisseurs
investisseurs@altarea.com

Avertissement

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Altarea. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Altarea, nous vous invitons à vous reporter aux documents disponibles sur notre site Internet www.altarea.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle uniquement fondées sur les informations disponibles actuellement et ne sont valables qu'à la date du présent document. Elles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures du Groupe Altarea. Bien qu'Altarea estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes qui sont inconnus ou que Altarea est incapable de prévoir ou de contrôler pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales.